

## Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS, s'est réuni en séance ordinaire le trois décembre deux mille vingt-quatre, à vingt heures, à la mairie, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Jean-Charles PERRIN.

**Présents** : Laurence Renoux, Jean-Claude Desbat, Marie-Claire Berrerd, Myriam Perrin, Sandrine Bessenay, Alain Arnaud, Geneviève Foley, Adrien Carret, Maryline Trichard, Damien Lamboley, Xavier Collonge,  
**Excusés** : Mirabelle Rousset-Charensol, Ludovic Batteur

DESBAT Jean-Claude a été élu secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 12

Date de convocation de la réunion du Conseil Municipal : 28 novembre 2024

**Le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité.**

### I. AFFAIRES DIVERSES

Rapporteur : Myriam Perrin, adjointe aux affaires scolaires

#### Affaires scolaires

##### **1. Commission scolaire**

Les éléments abordés lors de la réunion du 12 novembre 2024 :

- Respect des règles sur les temps scolaires et périscolaires : harmonisation des pratiques, choix d'un lieu pour tous les enfants sur le temps méridien (cour ou salle d'évolution selon la météo), élaboration d'un planning des activités, achat de 2 instruments pour la cour et la cantine dont le son sera associé à des consignes, élaboration d'un trombinoscope de l'ensemble du personnel intervenant au sein de l'école
- formation sur la gestion du bruit dans les espaces collectifs, 3 actions sont retenues : rituel de chanson à l'entrée de la cantine, bâton de sable pour les maternelles, intervention de Muriel-Favre Orjas, sophrologue, auprès du personnel pour transmettre des outils de gestion d'énergie.
- questions diverses : prolongation du mandat du CMJ d'un an, point sur les travaux de l'école.

#### Personnel communal

##### **1. Agents du service technique**

Nos agents techniques sont en arrêt de travail jusqu'à la fin de la semaine. Nous avons fait appel à un prestataire de service 2 jours par semaine.

Laurence Renoux adresse un remerciement particulier aux personnes présentes lors de la corvée pour le nettoyage du village.

### II. FINANCES

##### **1. Budget – Décision modificative**

Monsieur Le Maire explique que plusieurs postes de dépenses ont dépassé les crédits alloués :

- Charges de personnel : l'embauche d'un agent pour l'ensemble des heures de ménage des bâtiments communaux depuis le 1<sup>er</sup> septembre n'avait pas été budgété.

- Charges à caractères générales : forte augmentation du coût de l'électricité, coût de location de l'algeco, dépenses de réparation dans les bâtiments privés non prévus.

Afin de solder l'ensemble des dépenses jusqu'à la fin de l'année, le conseil municipal, valide à l'unanimité, la décision modificative suivante :

| DEPENSES |                            |             | RECETTES |                                              |              |
|----------|----------------------------|-------------|----------|----------------------------------------------|--------------|
| 60612    | Electricité                | + 16 000 €  | 73223    | Droit de mutation                            | + 18 873 €   |
| 61358    | Locations mobilières       | + 4 000 €   | 741121   | DSR                                          | + 10 000 €   |
| 615228   | Entretien bâtiments privés | + 16 000 €  | 75 888   | Autres produits                              | + 7 127.72 € |
| 64131    | Rémunération               | + 2 500 €   | 6419     | Remboursements de rémunérations de personnel | + 3 850 €    |
| 64138    | Primes et indemnités       | + 1 050 €   |          |                                              |              |
| 6478     | charges sociales           | + 300 €     |          |                                              |              |
| 66111    | Intérêts                   | + 0.72 €    |          |                                              |              |
| TOTAL    |                            | 39 850.72 € | TOTAL    |                                              | 39 850.72 €  |

### III. BATIMENTS COMMUNAUX

Rapporteur : Alain Arnaud, adjoint aux bâtiments

#### 1. Informations diverses

Des devis pour la maintenance des climatisations et chambres froides ont été demandés auprès de 3 prestataires :

- SERADEPP : 1 500 €
- Cerfic : 946.80 €
- SOMECI : 3 900 € (chaudière de la mairie en plus).

L'entreprise CERFIC est retenue.

#### 2. Extension de l'école Bernard Pivot

Suite à l'analyse des offres, les entreprises suivantes ont été retenues :

| LOT                                                  | MONTANT             | TITULAIRE DU LOT             |
|------------------------------------------------------|---------------------|------------------------------|
| LOT 01 : TERRASSEMENTS - VRD                         | 17 435,10 €         | MAXIME SOHIER                |
| LOT 02 : GROS ŒUVRE                                  | 127 000,00 €        | SOCALBAT                     |
| LOT 03 : CHARPENTE - COUVERTURE - MURS OSSATURE BOIS | 81 108,70 €         | LARGE CONSTRUCTION           |
| LOT 04 : ETANCHEITE                                  | 35 947,00 €         | RDV ETANCHEITE               |
| LOT 05 : MENUISERIES EXTERIEURES BOIS                | 69 066,86 €         | PMDP                         |
| LOT 06 : SERRURERIE                                  | 45 649,00 €         | AOMT                         |
| LOT 07 : MENUISERIES INTERIEURES BOIS                | 12 419,86 €         | COMPTOIR DES REVETEMENTS     |
| LOT 08 : PLATRERIE - PEINTURE - SOLS SOUPLES         | 61 749,20 €         | GUELPA                       |
| LOT 09 : CARRELAGE - FAIENCE                         | 6 270,00 €          | FONTAINE                     |
| LOT 10 : REVETEMENTS DE FACADES - ITE                | 44 758,84 €         | VINCENT                      |
| LOT 11 : PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VENTILATION         | 82 057,23 €         | LESPINASSE                   |
| LOT 12 : ELECTRICITE                                 | 27 041,78 €         | ELITEC                       |
| LOT 13 : ASCENSEUR                                   | 18 000,00 €         | NOUVELLE SOCIETE D'ASCENSEUR |
| MONTANT TOTAL HT                                     | <b>628 503,57 €</b> |                              |

Une première réunion sera programmée début janvier pour un début des travaux pendant les vacances de février.

## IV. COMMUNICATION / TOURISME

Rapporteur : Laurence Renoux, adjointe à la communication et au tourisme

### 1. Bulletin municipal

Les propositions de couverture du bulletin municipal sont présentées. Après vote, la première proposition avec la photo de nuit et le merle est retenue.

### 2. Clochemerle Info

Le prochain Clochemerle Info paraîtra fin décembre pour les manifestations allant de janvier à mars. La distribution sera effectuée fin décembre.

## V. ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Jean-Claude Desbat, adjoint à la voirie, terrains communaux, cimetière et sentiers pédestres

### Voirie

#### 1. Travaux de mise en séparatif

La reprise des enrobés cette semaine marquera la fin des travaux de mise en séparatif dans la rue Barhélémy Piéchut. La reprise de la descente d'eau sur les terrains en aval sera réalisée ultérieurement.

### Urbanisme

Rapporteur : Jean-Charles Perrin, maire

#### 1. Déclarations préalables

DP0692572400038 – 1402 rte de St Cyr – AM 352 – VOIRIN Christian et FOMBARON Sophie  
Création d'un balcon avec escalier + transformation fenêtre en porte-fenêtre + rénovation de façade. **Le conseil émet un avis favorable.**

DP0692572400041 – 862 rue de la Madone – AL 216 – BARRAUD Martin

Piscine semi-enterrée 4 \* 2 – Demande annulée car piscine inférieure à 10m<sup>2</sup>

DP0692572400042 – 42 rue des Muids – AC 555 – DELAGE Tiffany – BOUCHE Kevin

Terrasse + muret - **Le conseil émet un avis favorable**

#### 2. CERTIFICATS D'URBANISME

CU0692572400025 – Maison Puillat – AO 170

CU0692572400026 – La Chataigneraie – AP 58 – 64 et 65

CU0692572400027 – La Fée – AP 169

CU0692572400028 – Sibertot – E 73 et 108

CU0692572400029 – Bois Blanc – AP 201

CU0692572400030 La Papilloud – E 49 – 63 et 66

CU0692572400031 – 175 rue de la Madone – AB 10 et 11

CU0692572400032 – 9 rue du Château – AB 73

CU0692572400033 – Le Plageret – AE 21

## **VI. SYNDICATS INTERCOMMUNAUX**

### **1. Syndicat d'assainissement de la Vauxonne**

En application de l'article L1321-1 du CGCT, le transfert de la compétence "Assainissement" entraîne de plein droit la mise à disposition à la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS) des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence.

La mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre chaque commune propriétaire et la CAVBS.

Conformément à l'article L 1321-2 du CGCT, la CAVBS, bénéficiaire de la mise à disposition, assume l'ensemble des obligations de la collectivité propriétaire.

Les présents procès-verbal et tableau annexe concernent les biens mis à disposition par la commune de Vaux-en-Beaujolais, suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vauxonne (SIAV), actée par l'arrêté préfectoral n° 2015 069-0020 du 10 mars 2015.

Vu les articles L1321-1 à L1321-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015 069-0020 du 10 mars 2015 relatif à la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vauxonne,

Vu les procès-verbal et tableau annexe de mise à disposition des biens d'équipement et subventions y afférent ci-joints,

Compte tenu de ce qui précède, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

**Article 1** : d'approuver les termes du procès-verbal et du tableau annexe de mise à disposition des biens relatif au transfert de la compétence "Assainissement", suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vauxonne.

**Article 2** : d'autoriser le Maire à signer ledit procès-verbal à intervenir avec la Communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône (CAVBS)

### **2. CAVBS**

Monsieur le Maire indique que les rapports 2023 sur le prix et la qualité des services déchets et assainissement collectif et non collectif ont été communiqués aux conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte des rapports 2023 sur le prix et la qualité du service des déchets et de l'assainissement collectif et non collectif de l'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône.

### **3. SMIECB**

Jean-Claude Desbat présente le compte-rendu du conseil syndical du 19 novembre 2024.

### **4. Convention de groupement SYTRAIVAL relative au tri hors foyer**

En application de la responsabilité élargie des producteurs, les producteurs, importateurs ou personnes responsables de la première mise sur le marché de produits commercialisés dans des emballages peuvent transférer leurs obligations en matière de prévention et de gestion des déchets d'emballages ménagers à un éco-organisme titulaire d'un agrément à cette fin. Ce dernier perçoit des contributions de ses adhérents qui lui permettent notamment d'accompagner les communes et intercommunalités en matière de déploiement de la collecte des déchets issus de la consommation nomade, dite consommation « Hors Foyer ».

Afin de proposer des équipements et une signalétique homogène pour tous les usagers il a été décidé que le SYTRAIVAL porterait le dossier d'appel à projet (AAP) « Tri hors foyer » au nom de ses adhérents et de leurs communes volontaires. Fort de ce groupement, le dossier a été retenu par CITEO, éco-organisme agréé pour la filière REP emballages ménagers.

CITEO propose aux collectivités lauréates un accompagnement en matière de déploiement de la collecte pour le recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation Hors Foyer dans le cadre d'un contrat associé : « Contrat Hors Foyer ».

Au total ce sont finalement 43 communes du périmètre du SYTRAIVAL, réparties sur 4 collectivités adhérentes, qui se sont engagées pour le déploiement de dispositifs de collecte des emballages hors foyer. 28% de la population du SYTRAIVAL est donc couverte par cet AAP pour un total de 108 000 habitants et plus de 220 dispositifs de tri HF à implanter. En ce qui concerne la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, les communes de Gleizé, Rivolet, Saint-Julien, Villefranche-sur-Saône et Vaux-en-Beaujolais sont associées à ce projet.

Les dépenses globales liées à cet AAP sur le territoire du SYTRAIVAL ont été estimées à 374 465 €, répartis ainsi : 306 665 € HT pour les équipements et 67 800 € HT pour les autres dépenses éligibles (frais d'études, communication, signalétique). Le montant maximal du financement retenu par CITEO s'élève à 274 780 € HT.

Aussi il a été rédigé une convention de groupement pour la mise en place du tri hors foyer qui définit les obligations du responsable du groupement, la répartition des soutiens aux membres et les modalités de fonctionnement juridiques et administratives.

Le SYTRAIVAL sera le responsable du groupement, il garantira la bonne exécution de la convention, sera l'interlocuteur référent et assurera le reporting auprès de CITEO.

Les soutiens seront reversés à la CAVBS, pour l'investissement en colonnes Verre (2 colonnes prévues dans l'appel à projet), et aux 5 communes engagées pour le tri hors foyer, pour l'investissement en mobilier urbain (33 abris- bacs), selon les modalités définies dans la convention de groupement.

Le montant unitaire des soutiens est estimé à 2200€ par colonne Verre et 1300€ euros par abri-bac. Le SYTRAIVAL conservera une part des soutiens pour couvrir les frais d'études et de communication.

Vu les articles L 5211-1 et L.5211-11 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2023 portant agrément d'un éco-organisme de la filière à responsabilité élargie du producteur d'emballages, d'imprimés papiers et de papiers à usage graphique dont les détenteurs finaux produisent des déchets ménagers et assimilés en application de l'article L. 541-10 du code de l'environnement

Vu l'arrêté du 07 décembre 2023 portant cahier des charges des éco-organismes et des systèmes individuels de la filière à responsabilité élargie des producteurs des emballages ménagers, des imprimés papiers et des papiers à usage graphique

Il est proposé au Conseil municipal

Article 1 : d'approuver le principe d'une collaboration pour le tri hors foyer avec l'éco-organisme CITEO ;

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer la convention de groupement avec le SYTRAIVAL.

## 5. Convention pour l'Instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 l'instruction des autorisations d'urbanisme sont à la charge de la commune alors qu'auparavant, elle était réalisée par les services de la DDT. Un service mutualisé a donc été instauré au sein de la CAVBS avec laquelle la commune a conclu une convention depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2014.

La commune de Villefranche-sur Saône souhaite intégrer ce groupement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention qui a pour objet de définir les modalités d'une mise à disposition auprès de la commune de Vaux en Beaujolais du service de la CAVBS chargé de l'instruction des autorisations, déclarations et actes relatifs à l'occupation du sol délivrés au nom de la commune par son maire en intégrant la commune de Villefranche-sur-Saône.

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE**, la convention proposée
- **AUTORISE**, Monsieur le Maire à signer la convention et tout document relatif à ce dossier.

## VII. QUESTIONS DIVERSES

- Suite à des dérives, un mail de rappel pour le rangement et le nettoyage de la salle des fêtes sera adressé aux associations.
- Xavier Collonge présente l'association Demain, c'est ici et maintenant qui propose un accompagnement pour le maintien de la biodiversité. En raison de la transformation de nombreux bâtiments agricoles en habitation, il est proposé de mener une action autour des hirondelles en lien avec la commission environnement du conseil municipal des jeunes. Le projet pourra être l'installation de nichoirs, la réalisation d'animation ou le comptage des animaux. Le conseil est favorable à la poursuite de la démarche.
- En raison de l'absence d'une assistante maternelle pour une longue durée, l'association 1,2,3 soleil nous sollicite pour l'obtention d'une aide sur l'année à venir. Le conseil est favorable à d'octroi d'une subvention.
- Panneau de plateau surélevé avec sens de priorité à remettre sur la route de la Cime.
- Indication du parking de l'école avec le nombre de places à renforcer au niveau de l'Echanson.
- Prochain conseil municipal : 7 janvier 2025 à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'est terminée à 22 heures.

PERRIN Jean-Charles,  
Maire

DESBAT Jean-Claude  
Secrétaire de séance